

**FNEMSA**  
**Monsieur le Président**  
**Monsieur le Délégué Général**  
19 rue de Paris  
CS 50070  
93013 BOBIGNY CEDEX

Saintes, le 12 juin 2020

**Objet : Points d'actualité sur le syndicat**

Monsieur Le Président,  
Monsieur le Délégué Général,

Au nom du Conseil d'Administration du Snadmsa réuni ce jour, je souhaite, par la présente, vous faire part de différents points d'actualité relatifs à notre collectif des Agents de Direction ; actualité évidemment marquée par la crise Covid et la parution du rapport de la Cour des Comptes.

Concernant la crise Covid, la MSA a été plus qu'au rendez-vous de ses missions tant de service public que dans la mise en œuvre de MSA solidaire. On le doit, en particulier, à l'implication des élus, du personnel et de l'OST ; l'implication des Agents de Direction tant de la CCMSA, de IMSA que du réseau a été déterminante et totale, Au regard de l'engagement sans modération, il serait légitime de ne pas l'oublier dans les différents dispositifs conventionnels, y compris la RVCD (dont nous contestons les critères ajoutés en 2019 de manière unilatérale et inadaptée comme le taux de vote aux élections...).

Par ailleurs, il faudra tirer les enseignements riches de la période (Télétravail, nouveaux outils,...) pour améliorer les conditions d'exercice de nos missions et intégrer les cadres dirigeants à la démarche institutionnelle sur la Qualité de Vie au Travail. Au-delà des travaux du groupe « Référentiel Cadres Dirigeants », et avec un peu de recul, le Snad vous fera part de propositions dans la recherche d'une meilleure efficacité et dans la ligne des enjeux institutionnels.

Concernant le rapport de la Cour des Comptes, le Snad marque son total désaccord sur les conclusions tenues, en particulier, sur la Gouvernance. Le Snad reste attaché à l'originalité de la gouvernance MSA qui ne peut être verticale sous peine de fragiliser l'essence même de la MSA. De même, l'équilibre des responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction sont intrinsèquement liés au caractère professionnel et innovant de notre régime. Enfin, la remise en cause des points (art 19.2) liés à l'Offre de Service n'est pas acceptable car le dispositif marque la reconnaissance, à la fois, de notre investissement et du lien indissociable MSA/MSA Services. Plus globalement, il est nécessaire d'affirmer nos spécificités de nos fonctions de Cadres Dirigeants et des dispositifs conventionnels associés (liste d'aptitude, nomination, délégation, responsabilité...) sous peine d'accélérer un rapprochement avec le Régime Général.

Nous comptons sur votre soutien et notre dialogue dans le cadre d'une nouvelle représentativité que nous espérons mise en œuvre sur le 2<sup>ème</sup> semestre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, Monsieur le Délégué Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Edgard CLOEREC,  
Président